

Concours vidéo

Caméra contre la cyberviolence à l'égard des femmes

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes (8 mars), Le Conseil de l'Europe en partenariat avec le Ministère de la femme, de la Famille, de l'enfance et des Séniors, lance un concours national de vidéo en Tunisie pour sensibiliser contre la cyberviolence à l'égard des femmes :

اللي ما تراه العين - Au-delà du cadre

Ce concours vise à encourager les jeunes créateurs et créatrices à utiliser le pouvoir de la vidéo pour dénoncer et sensibiliser contre la cyberviolence subie par les femmes.

Les jeunes pourront aussi refléter de manière créative et didactique, au-delà du cadre de leurs caméras, leurs idées pour lutter contre ce fléau et proposer les solutions qui leur semblent capables de faire progresser vers une société sans violences.

Règlement et conditions générales:

Thèmes : La cyberviolence à l'égard des femmes

***Les vidéos doivent respecter les droits humains et éviter toute représentation explicite ou choquante de violence.**

Modalités :

La participation au concours est gratuite, ouverte aux jeunes de 18 à 30 ans, de nationalité tunisienne, amateur·trice·s de vidéo production.

Les candidatures doivent être soumises via un formulaire en ligne entre le **08 mars et 18 mai 2025 avant 23h59 (heure de Tunis)**.

Critères de Participation

- Les vidéos doivent aborder la thématique susmentionnée du concours.
- Chaque participant·e peut soumettre une seule vidéo uniquement.
- La vidéo doit être originale et ne pas avoir été publiée auparavant.

- Les participant·e·s doivent être auteur·e·s et dépositaires des droits d'auteurs. Il ou elle devra également avoir obtenu l'autorisation des éventuelles personnes identifiables sur la vidéo.
- Si les participant·e·s soumettent une œuvre qui contient une partie d'une œuvre appartenant à des tierces personnes ils ou elles garantissent d'avoir été autorisé·es par celles-ci.
- L'utilisation d'outils ou de technologies d'IA pour la production de l'œuvre doit être clairement indiquée à l'aide de la mention « généré par AI » dans le texte d'accompagnement.

Spécifications techniques des vidéos

- Durée : maximum 2 minutes.
- Format : MP4 ou MOV.
- Résolution : minimum 1920x1080 (Full HD).
- Son : audio clair et intelligible, sans bruit parasite.
- Nom du fichier : NOM_Prénom_Titre.ext

Soumission des Vidéos

- Date limite de soumission : 18 mai 2025
- Le formulaire est accessible via la page web : go.coe.int/z5vzS
- Les questions peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse : contact.tunis@coe.int avec objet *Candidature concours vidéo Tunisie 2025*
- Les vidéos doivent être envoyées via un lien de téléchargement (Google Drive, Dropbox, ...) dans l'espace réservé dans le formulaire en ligne.

Processus et Critères de Sélection

Un jury composé de représentants des partenaires ainsi qu'un expert professionnel de production vidéo et communication analysera les vidéos sur la base de :

- Pertinence du message (impact, sensibilisation).
- Originalité et créativité (engagement et émotion transmises).
- Qualité technique.

Nous rappelons que les vidéos doivent respecter les droits humains et éviter toute représentation explicite ou choquante de violence.

Les prix

- Les 15 meilleures vidéos seront projetées lors d'une cérémonie officielle qui sera organisée en marge des célébrations de la journée nationale de la femme le 13 août 2025. Les lauréat·e·s seront invité·e·s à la cérémonie pour présenter leurs œuvres.
- Les 15 premier·e·s lauréat·e·s seront invité·e·s à participer à un séjour de formation audiovisuelle en compagnie des experts du domaine, internationaux et nationaux. L'intégralité des frais seront pris en charge par le Conseil de l'Europe.

Il est à noter que les prix pourront être modifiés ou adaptés, en fonction des mesures techniques d'organisation.

Calendrier du Concours

08 mars : Lancement du concours (Journée internationale des femmes).

18 mai : Clôture des candidatures.

13 août : Cérémonie de remise des prix (Journée nationale de la femme en Tunisie).

Droits et Conditions

- En soumettant la vidéo, les participant·e·s autorisent le Conseil de l'Europe, et partenaires du concours à l'utiliser à des fins de promotion et de communication, sous réserve de mention du nom de l'auteur à chaque reproduction de la vidéo.
- Les participant·e·s conservent tous les droits d'auteur sur leurs vidéos. Les lauréat·e·s du concours, en participant, s'engagent à accorder une licence au Conseil de l'Europe et partenaires du concours entre-autres pour la publication et l'exposition des vidéos, pour présenter les lauréat·e·s et leurs images respectives, et promouvoir de futurs événements, ainsi qu'à des fins de sensibilisation aux travaux de ces organisations.
- Le Conseil de l'Europe signera un accord de licence avec chaque lauréat·e du concours.
- Les organisateurs se réservent le droit de changer ou de remplacer les prix du concours et/ou de modifier le règlement du concours en cas de besoin, sans préavis.
- La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation des candidatures éventuellement concernées. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application de ce règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision.

Veuillez consulter l'[avis de confidentialité et Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel concernant le du concours](#)